

Les autorités dominicaines ont reconduit 14 765 Haïtiens/Haïtiennes dont plus de 8 300 à la frontière de Ouanaminthe/Dajabon (Nord-est d'Haïti), de janvier à décembre 2013, selon les chiffres communiqués par l'organisme, Solidarite Fwontalye basé à Ouanaminthe.

Au Portail frontalier de Belladère/Elias Piña (Centre), 4662 personnes rapatriées ont été observées par le GARR durant la même période.

A la frontière de Malpasse (Ouest), 653 personnes reconduites ont été remarquées par le Service Jésuite aux Migrants de Fonds-Parisien (SJM) pour les six derniers mois de l'année 2013. Tandis que pour seulement le mois de novembre de l'année écoulée, 1150 personnes rapatriées ont été recensées par le GARR à la frontière de Malpasse.

Au nombre de ces rapatriés, 803 ont été reconduits volontairement aux différents points informels de la commune frontalière de Cornillon sur fonds de tension et de crainte de représailles.

Sur l'ensemble des points frontaliers observés- Belladère, Ouanaminthe, Malpasse- 3556 femmes et 559 enfants, figuraient parmi les rapatriés-es.

Une augmentation d'environ 23 % est constatée en 2013 dans les reconduites effectuées par les autorités de la République Dominicaine (la Migration et l'Armée) par rapport à l'année 2012 où les rapatriements observés à la frontière de Belladère s'estimaient à 11345 personnes.

Signalons qu'au cours de ces rapatriements réalisés en 2013, les autorités de la Migration et les militaires dominicains n'avaient pas épargné des vieillards, enfants en bas-âge et même des citoyens dominicains nés en territoire dominicain.

Un octogénaire dénommé Polidor a été rapatrié à la frontière de Belladère, le 18 juillet 2013

Écrit par HPN/GARR

Mercredi, 19 Mars 2014 12:36

après avoir vécu plus de 50 ans en République Dominicaine. Père de 8 enfants, le vieillard avait été intercepté par des agents de la Migration dominicaine tandis qu'il vaquait dans ses activités coutumières.

« J'étais en route pour aller voir un ami, tandis que des agents de la Migration accompagnés de militaires dominicains m'ont fait signe de m'arrêter. Ils m'ont forcé ensuite à monter dans le bus qui reconduisait des Haïtiens/Haïtiennes à la frontière. Ils ne m'ont même pas permis de récupérer mes effets à la maison.», s'était-il plaint aux employés du bureau du GARR de Belladère qui l'avaient hébergé et aidé à retrouver sa famille dans la localité de Trouin (Ouest).

Une mère allaitant un bébé d'un mois et demi a été elle aussi rapatriée avec son nouveau-né, à la frontière de Malpasse, dans l'après-midi du mardi 26 novembre 2013. La nourrice faisait partie d'un groupe de 114 personnes reconduites à ce point frontalier suite à un double meurtre d'un couple dominicain. Cet assassinat qui était survenu à Neiba (République Dominicaine), le 21 novembre 2013, avait été attribué à des ressortissants haïtiens. En revanche, des civils dominicains avaient entamé une chasse aux migrants-es haïtiens dans l'indifférence des autorités dominicaines.

Wilber Cuevas Betances, un ressortissant dominicain a été reconduit à la frontière de Malpasse, le 10 novembre 2013 à moins de deux mois du prononcé de la sentence discriminatoire et xénophobe 168/13 de la Cour constitutionnelle dominicaine.

« Bien que j'aie présenté ma carte d'identité (Cedula) aux agents de la Migration qui étaient accompagnés de militaires dominicains, ils m'ont fait comprendre que le gouvernement dominicain ne me reconnaissent pas comme citoyen dominicain depuis la publication de la sentence du 23 septembre 2013.», avait-il confié, d'un air déçu, aux employés du GARR qui l'ont accueilli à Port-au-Prince.

Les différents ressortissants-es haïtiens qui ont été reconduits à la frontière haïtiano-dominicaine en 2013, avaient, notamment été interceptés dans les villes dominicaines suivantes : Las Matas, San Pedro de Marcorís, La Mina, San Jose, Santiago, San Juan de la Maguana, Pedro Santana, dans la province de Dajabon, dans les municipalités de Comendador et de Jimani.

Ces personnes ont été reconduites en dehors des heures prévues dans le cadre du Protocole d'Accord sur les mécanismes de rapatriement signé depuis plus de 14 ans par les

gouvernements haïtien et dominicain (Préval/Fernandez).

Soulignons que depuis la signature du Protocole par les autorités haïtiennes et dominicaines en décembre 1999, il ne cesse d'être violé par l'Etat dominicain. Lequel protocole interdit les rapatriements nocturnes et fait obligation au gouvernement dominicain de laisser aux rapatriés-es l'opportunité de récupérer leurs biens.

Le GARR appelle une fois de plus les autorités haïtiennes à se soucier davantage des droits économiques de ses migrants/migrantes et de l'observance des engagements pris par l'Etat dominicain à travers le Protocole de 1999. Il en profite pour demander à l'Etat dominicain de respecter les droits de ses citoyens/citoyennes comme l'exigent les instruments internationaux relatifs aux Droits Humains.